

# SANTÉ VISUELLE 2030 : VOIR PLUS LOIN!

LA FILIÈRE OPTIQUE S'ENGAGE AUPRÈS DE TOUS LES FRANÇAIS





67 millions de Français concernés par la santé visuelle



### BIEN VOIR : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES BESOINS SOUS-ÉVALUÉS, DES RÉPONSES À COORDONNER

67 millions de Français concernés, pay à tous les âges de la vie	ge 4
Penser une stratégie à long terme,	је 5
S'appuyer sur une filière française d'excellence pag au service de la santé visuelle des Français	ge 6
L'innovation, un levier pour améliorer le parcours pag	ge 7

#### RÉPONDRE AUX BESOINS DE SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE, EN ASSOCIANT LES OPTICIENS AU DÉPISTAGE, AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES TROUBLES VISUELS

Développer une stratégie de santé visuelle, page 8 aux niveaux national et local
Mettre en place une stratégie de prévention,
Faciliter l'accès aux lunettes et aux lentilles de contact page 10
Encourager la coopération et la confiance

#### GARANTIR L'ACCÈS A UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PATIENT

Valoriser le rôle et les services de l'opticien	page 1
Valoriser la diversité de l'offre et l'accès	page 1
Laisser le patient libre du choix de l'opticien et des équipements	page 1

LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DE L'OPTIQUE ... page 15

Publication: éditée par Conseil Interprofessionnel de l'Optique. Adresse: 185, rue de Bercy 75012 PARIS Directeurs de la publication: Henri Grasset et Stéphane Corfias, co-présidents du CIO Réalisation graphique et infographies: Franck Maffre. Illustration page 4/5: rudall30/vectorstock.com Dépôt légal: Mars 2022



### Une filière mobilisée, pour une stratégie de santé visuelle à la hauteur du défi







Stéphane Corfias, co-président du CIO

De la petite enfance au grand âge, la vue est un sens précieux. Sollicitée à longueur de journée, la vision joue un rôle essentiel dans notre quotidien. L'apprentissage des enfants à l'école, l'insertion sociale, l'emploi, la sécurité routière, ou encore l'autonomie des aînés dépendent d'une bonne vue.

45 millions de Français portent une correction visuelle. Sur le plan mondial, on va passer de 2,2 à 3,4 milliards de personnes concernées par un problème de vision à horizon 2030 (selon l'OMS). Une tendance à laquelle la France n'échappera pas, du fait du vieillissement de la population et de l'évolution de nos modes de vie. Cela aura des impacts conséquents sur le quotidien de chacun d'entre nous, l'apprentissage de nos enfants, l'insertion sociale, l'emploi des actifs, la sécurité notamment routière, l'autonomie de nos aînés.

Nous appelons les pouvoirs publics à mettre en œuvre un **plan de santé visuelle** qui mobilise de façon coordonnée l'ensemble des acteurs. La France a la chance d'avoir une filière reconnue comme l'une des meilleures au monde, avec à la fois une excellente école d'ophtalmologie, des opticiens qualifiés présents sur l'ensemble du territoire, et une industrie locale innovante.

Dans le cadre du CIO, différentes parties prenantes de la filière ont souhaité à travers ce document porter haut et fort les enjeux de santé visuelle, mais aussi être force de proposition:

- pour une réorganisation du parcours de soins qui redonne toute sa place aux professionnels de santé que sont les opticiens afin de répondre aux besoins croissants de soins
- pour permettre à chacun d'accéder à des équipements optiques qui répondent à ses besoins.

Ce livre blanc porte une vision à horizon 2030, avec l'ambition que la France demeure un pays où chacun reçoive les soins et équipements dont il a besoin, quels que soient ses moyens et en s'appuyant sur un écosystème économique et industriel de proximité.

Cela passe par 13 initiatives et 33 mesures :

un dépistage et un suivi obligatoires tout au long de la vie ;

- la revalorisation du rôle de l'opticien comme professionnel de santé visuelle ;
- une refonte de la formation initiale de l'opticien, promise à la profession depuis des années :
- un système de prise en charge assurant la liberté de choix et la transparence pour le patient, qu'il s'agisse de son opticien, de son équipement et de son reste à charge.

#### BIEN VOIR:

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES BESOINS SOUS-ÉVALUÉS, DES RÉPONSES À COORDONNER

## 67 millions de Français concernés, à tous les âges de la vie

Les troubles visuels, souvent indolores et généralement invisibles pour autrui, ont des incidences profondes sur la vie quotidienne. Un simple problème de correction visuelle (myopie, hypermétropie, ...) peut altérer l'apprentissage de la lecture ou rendre à risque certaines activités comme la conduite. Lorsque les affections sont de nature pathologique, elles peuvent conduire à une cécité partielle ou totale.

L'enjeu de la santé visuelle est aussi sociétal au regard du rôle prépondérant que joue la vision dans nos activités professionnelles. L'évolution de nos comportements (écrans, sédentarité, exposition aux UV), la prévalence croissante de pathologies comme le diabète et le vieillissement de la population font de la vision un enjeu de santé publique, qui concerne tous les Français à tous les âges de leur vie.

### ■ 30% des enfants souffrent de troubles visuels

Parmi ces troubles, l'amblyopie - qui prend son origine dans le développement visuel de l'enfant - touche aujourd'hui 6% de la population. Cette déficience a de fortes répercussions dès le plus jeune âge (la vision contrôle 65% de notre matière grise<sup>1</sup>, et permet l'assimilation de 80% des informations chez l'enfant<sup>2</sup>), qui perdurent tout au long de la vie avec des conséquences sur l'intégration dans la société, l'accès à certains métiers, la perception des distances... Pourtant si elle est prise en charge avant 6 ans, grâce à des politiques de sensibilisation et de dépistage systématique, un futur visuel normal est possible pour les adultes de demain.

## Dès l'enfance et jusqu'à l'âge adulte, le sujet clé c'est la myopie

La myopie concerne aujourd'hui 30% de la population, et prend des allures de pandémie du fait du

changement des modes de vie et des nouvelles sollicitations visuelles. Les conséquences seront majeures, faute de dépistage et de correction optique adéquate, sur l'apprentissage et la réussite scolaire, dans la vie professionnelle (difficultés d'accès à certains métiers) ou pour certaines tâches du quotidien comme la conduite. Chez un enfant atteint de myopie évolutive, l'enjeu est d'en ralentir la progression pour préserver au maximum la vision, et à terme de limiter le risque de complications liées à la myopie forte.

#### La vue de l'adulte est aussi un enjeu économique majeur

On estime à 272 milliards de dollars la perte de productivité engendrée par les problèmes de vue non corrigés au niveau mondial<sup>3</sup>. Avec 9% de la population française souffrant de troubles ou de pathologies non corrigés, dont une bonne partie chez les actifs, l'impact économique est à lui seul une raison de s'alarmer.

#### Pour nos aînés, la vue est à la fois un enjeu d'autonomie et une « victime collatérale » d'autres pathologies

Avec l'âge, la prévalence de pathologies affectant le système visuel (diabète, hypertension, glaucome, DMLA, ...) augmente fortement. En l'absence d'un dépistage clinique précoce, ces affections ne se révèlent qu'une fois les capacités visuelles profondément et irrémédiablement impactées. Face au vieillissement de la population et à l'exposition croissante à des facteurs de risque pour la vue, il est primordial de développer des politiques de dépistage et de suivi pour préserver le plus longtemps possible un sens essentiel à l'autonomie.

- 1 ASNAV, baromètre 2018.
- 2 Vision Impact Institute.
- 3 Observatoire des Enjeux de la Vision, Vision Impact Institute, 2013.

#### TROUBLES DE LA VISION EN FRANCE<sup>4</sup>



30% des enfants



+ de **97**%

des plus de 60 ans

UN PROBLÈME DE VUE INDIVIDUEL QUI SE MUE EN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE
8 Millions
d'automobilistes
ont un problème
de vue pas
ou mal corrigé<sup>5</sup>

4 - « Troubles de la vision », Lucie Calvet (Drees), avec la collaboration de Pauline Delance, Clément Dufaure, Victor Laliman, Benjamin Quevat (Ensai), juin 2014 : étude réalisée à partir de l'enquête Handicap-Santé (Insee-Drees) de 2008 menée auprès de 28 500 personnes.

 5 - Asnav (Association nationale pour l'amélioration de la vue), baromètre de la santé visuelle, 2018.

# Penser une stratégie à long terme, de la prévention au traitement

## Agir contre toutes les formes de renoncement aux soins en optique

Depuis 10 ans, plusieurs rapports, notamment de l'IGAS et de la Cour des Comptes, ont pointé la nécessité d'une réponse globale et de long terme pour améliorer le dépistage, le suivi et le traitement des problèmes de vue des Français. Les professionnels de la filière optique avaient accueilli avec optimisme ces propositions qui portaient notamment sur la mobilisation des opticiens et le renforcement de leur formation et de leurs attributions.

Si la réforme « 100% Santé » a permis de lutter contre le renoncement aux lunettes pour raisons financières pour les personnes assurées, la priorité est désormais d'améliorer l'accès à la **prescription des équipements.** 

## Couvrir les besoins de santé visuelle sur l'ensemble du territoire

25 millions de Français vivent dans des déserts médicaux, avec moins de 7 ophtalmologistes pour 100 000 habitants dans 49 départements<sup>6</sup> et une démographie vieillissante que l'évolution du *numerus clausus* ne permettra pas de régler à court terme. Cela se traduit par des délais de rendez-vous souvent excessifs (80 jours en moyenne<sup>7,8</sup>) et le refus croissant par les ophtalmologistes de nouveaux patients (1 cabinet sur 3 au niveau national<sup>9</sup>) avec des disparités majeures entre départements.

Les mesures prises ces dernières années se sont concentrées sur l'amélioration de l'accès aux lunettes  - laissant de côté la contactologie – la prévention restant traitée de manière partielle. À ce titre, le lancement du programme « M'T Yeux » par le ministère de la Santé est à saluer, mais il ne sera pas accessible dans les zones où les orthoptistes ne sont pas présents.

## Pour une véritable stratégie nationale

Répondre aux enjeux de santé visuelle implique de la replacer au cœur de la santé publique. Cela passe par la mise en place d'une stratégie nationale de sensibilisation. de dépistage, de suivi épidémiologique et d'accès aux soins visuels dans tous les territoires, s'appuyant sur des données objectives. Elles permettraient de mettre en regard le coût économique et social de la généralisation des problèmes de vue et de leur traitement d'une part, et ce que permettrait une stratégie collective de prévention, de dépistage, de suivi et d'innovation d'autre part.

- 6 Étude ROF (selon données DREES), 2021.
- 7 DREES, enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins 2016-2017.
- 8 Le Guide Santé, « Ophtalmologie : déserts médicaux et délais d'attente moyens ». 2021.
- 9 Enquête OPINIÓN WAY Janvier 2021 Les Français et l'accès aux soins visuels

### BIEN VOIR:

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES BESOINS SOUS-ÉVALUÉS. DES RÉPONSES À COORDONNER

### S'appuyer sur une filière française d'excellence au service de la santé visuelle des Français

La demande croissante de soins visuels pose la question de l'optimisation du temps médical, dans un contexte d'insuffisance en nombre et en densité territoriale des ophtalmologistes qui ne devrait pas s'améliorer à court terme. Une prise en charge quotidienne des patients et un parcours de soins efficace nécessitent donc une coordination et une coopération optimales entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens – dits 3 « 0 » – appuyées sur les compétences complémentaires de chacun.

#### L'ophtalmologiste : un pilier du système à qui il faut libérer du temps médical

La France compte moins de 6 000 ophtalmologistes en 2021, dont 43% de plus de 60 ans<sup>10</sup>. Acteurs clés de la santé visuelle, du dépistage des troubles bénins au suivi et au traitement des maladies les plus graves, ils ne peuvent répondre seuls à la demande de soins. Les mesures prises pour augmenter leur nombre ne réduiront les manques au niveau national qu'à horizon de 10 ans, dans le meilleur des cas. Rien n'indique en outre que cela se traduise par une meilleure allocation géographique et résolve la problématique des déserts médicaux.

#### L'orthoptiste : professionnel de la rééducation visuelle

Ces dernières années, les orthoptistes ont vu leur champ de compétence élargi, en appui aux ophtalmologistes. S'ils constituent un relais compétent, ils ne suffiront pas seuls à répondre au problème d'accès aux soins, notamment à court terme : malgré une démographie jeune et dynamique, ils sont localisés dans les mêmes zones géographiques que les ophtalmologistes dont ils récupèrent la charge de travail excédentaire -

60% d'entre eux sont même salariés dans des cabinets d'ophtalmologie<sup>11</sup> -, ce qui risque de mettre la profession en tension dans les années qui viennent.

#### L'opticien : un professionnel de santé de premier recours de par son maillage territorial et ses compétences reconnues

Les 37 000 opticiens sont des professionnels de santé de proximité. Leur maillage territorial fin et leur expertise doivent être davantage utilisés : les services qu'ils peuvent rendre doivent être davantage valorisés. D'ailleurs l'évolution de leur formation initiale est déjà inscrite à l'ordre du jour.

#### Des acteurs complémentaires à associer au parcours de soins

Aux côtés des 3 « 0 », d'autres acteurs médicaux ou paramédicaux - médecins généralistes, infirmiers scolaires, médecine du travail pourraient être mobilisés davantage, non comme une alternative mais comme un appui aux professionnels de la vision pour la prévention et le dépistage.

La coordination entre ces acteurs est clé car la satisfaction finale du patient est indissociable d'une triple performance : une prescription juste, une analyse des besoins et un ajustage précis, la délivrance d'un produit de qualité et adapté.

10- Étude ROF (selon données DREES), 2021. 11- Chiffres DRESS 2020

# Source : étude ROF (selon DREES), 2021 Déserts médicaux en 2021 : départements à moins de 7 ophtalmologistes pour 100 000 habitants Départements qui passeront sous la barre des 7 ophtalmologistes pour 100 000 habitants d'ici 5 ans Ile-de-France Départements avec une densité supérieure à 7 ophtalmologistes pour 100 000 habitants en 2021 et dans les 5 ans à venir

La France peut également s'appuyer sur une filière industrielle d'excellence, mondialement reconnue, pour proposer des équipements innovants et de qualité. 12 millions de verres et 2,5 millions de montures sont fabriqués chaque année en France, dans une cinquantaine de sites de production à travers le territoire. Cette industrie emploie près de 10 000 personnes en France.

nationale, il y a 8,8 ophtalmologistes pour 100 000 habitants en 2021. On estime qu'il n'y en aura plus que

6,7 dans 5 ans.

À l'échelle

La Réunion

### L'innovation, un levier pour améliorer le parcours de soins : prévention, dépistage, suivi, équipement

#### Des innovations sur le diagnostic, pour une meilleure prise en charge des patients

Le développement de la télésanté peut contribuer de manière déterminante à l'accessibilité de tous à la santé visuelle et à l'amélioration du suivi des patients. Il en est de même pour les données de santé et les outils de l'intelligence artificielle, qui permettent désormais d'accompagner et d'anticiper les évolutions de la santé visuelle de chacun dans une logique de prise en charge individua-

Le développement de ces technologies ne peut se faire que dans **un** cadre sécurisé pour le patient. Par ailleurs, la technique et l'innovation ne restent que des outils au service de la santé visuelle. Elles ne peuvent se déployer que dans le cadre d'une véritable stratégie de santé publique, qui articule délégation de tâches, accès aux soins et accès à l'innovation.

#### Des innovations sur les équipements, pour un meilleur traitement

Leur simplicité apparente et leur transparence font oublier que les lunettes et les lentilles de contact sont des produits de santé qui rendent un service médical élevé. Ces technologies sont imperceptibles à l'œil nu, mais des écarts de quelques microns ont des répercussions importantes sur la vie des porteurs.

Il faut en moyenne 80 opérations, souvent manuelles, pour fabriquer une monture de qualité. La fabrication d'un verre, c'est plus de 35 étapes très complexes, jusqu'à 15 couches déposées d'une épaisseur inférieure à celle d'un cheveu. L'acuité visuelle ne fait pas tout : c'est la bonne combinaison « design-ma-

tériau-traitements » qui permet de proposer un verre véritablement individualisé, offrant au porteur un meilleur confort de vision et répondant spécifiquement à ses usages. Quant à la lentille - petit disque d'un centimètre carré posé sur la cornée - elle a des propriétés les plus mimétiques possibles de celles de l'œil tout en offrant un grand confort, avec pour objectif de trouver la solution garantissant ce confort tout au long du port et une bonne vision.

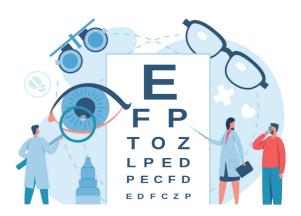
L'œil est au cœur de nombreux progrès scientifiques ces dernières années, profitant des avancées de la chimie, de la microélectronique ou encore des neurosciences. Véritables concentrés de technologie, les lunettes et les lentilles voient leurs propriétés améliorées et leurs spectres d'efficacité élargis grâce aux investissements en R&D des industriels. Alors que la myopie s'annonce comme un défi majeur de santé visuelle, les innovations en matière de verres et de lentilles de contact permettent désormais de freiner son développement par le port d'un équipement adapté, prévenant ainsi le développement des pathologies associées.

Les fonctions non visuelles de l'œil intéressent également de plus en plus les scientifiques, mais nous ne sommes sur ces nouveaux champs qu'au tout début des recherches.

> La filière visuelle : plus de **55 000 emplois** au service des Français.

#### RÉPONDRE AUX BESOINS DE SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE,

EN ASSOCIANT LES OPTICIENS AU DÉPISTAGE, AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES TROUBLES VISUELS



Développer une stratégie de santé visuelle, aux niveaux national et local Malgré la mise en place du 100% santé, le principal frein à l'accès à des lunettes et/ou à des lentilles de contact demeure : la difficulté d'obtenir une prescription. Cela s'explique à la fois par l'absence de stratégie de prévention et de dépistage, et par les inégalités d'accès aux soins sur les territoires.

La question des déserts médicaux et de l'**inégalité d'accès aux soins** n'est pas un sujet spécifique à la santé visuelle. Elle se pose néanmoins de manière particulière car :

- le vieillissement de la population d'ophtalmologistes et l'augmentation des offres de soins (traitements DMLA, chirurgies, glaucomes, cataracte...) limitent le temps médical disponible pour le dépistage et la prescription de lunettes et de lentilles de contact ;
- la délégation de la prescription aux orthoptistes, dont la présence territoriale est la même que celle des ophtalmologistes, ne sera pas suffisante pour répondre à l'augmentation des besoins;
- les opticiens, professionnels de la santé visuelle et de la vision présents sur l'ensemble du territoire, ont un champ d'intervention trop restrictif par rapport à leurs compétences.

Mettre en place une stratégie de prévention, de suivi et de dépistage pour permettre l'accès de tous aux traitements innovants

Malgré une recherche de pointe, des professionnels formés et une industrie reconnue au niveau mondial, il n'y a pas en France de vision d'ensemble des besoins de correction. En matière de dépistage comme de sensibilisation, il y a pourtant **4 périodes clés**: de la petite enfance à l'adolescence, où se traitent l'amblyopie et la myopie pour entrer dans l'âge adulte; la quarantaine pour la prise en charge de la presbytie; puis la prévention des pathologies liées à l'âge.

Ce dépistage nécessite de mettre en place un suivi obligatoire de la santé visuelle, qui s'appuie sur des campagnes nationales de prévention et sur la mobilisation de tous. Il doit articuler des rendez-vous obligatoires chez l'ophtalmologiste à ces âges clés, et des examens délégués à l'orthoptiste ou à l'opticien dans l'intervalle. Ces examens délégués, au contenu défini (réfraction, tension, etc...), permettraient de distinguer ce qui relève de l'urgence médicale – et donc d'un renvoi vers l'ophtalmologiste - et ce qui peut faire l'objet d'un suivi courant. C'est la seule manière de garantir l'accès de tous à des soins et des équipements de qualité, dans des délais raisonnables et de manière égale sur l'ensemble du territoire.

## Objectifs & Propositions

Définir une stratégie de santé visuelle assise sur une véritable évaluation des besoins

- Mettre en œuvre une stratégie nationale d'évaluation des besoins et de réponse coordonnée, en mobilisant les études épidémiologiques existantes
- Associer pour cela l'ensemble des acteurs de la santé visuelle pour une remontée efficace et coordonnée des données disponibles

Réduire de manière organisée les délais et les inégalités d'accès aux soins, en s'appuyant sur les opticiens

- Créer un dispositif de suivi annualisé, objectif et territorialisé des délais d'accès aux soins
- Encourager la coopération locale des ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens, pour permettre un suivi personnalisé des patients en s'appuyant sur l'espace santé

Objectifs & Propositions

Organiser au niveau national la prévention et le dépistage avec l'aide de l'ensemble des acteurs de santé

- Organiser des campagnes annuelles de sensibilisation et de dépistage (pédiatre, PMI, médecine scolaire), incluant les opticiens dans le dispositif
- Rendre obligatoire un examen de vue (par les 3 « 0 ») à chaque entrée de cycle scolaire puis tous les trois ans à partir de 18 ans, en profitant notamment des passages ou renouvellements du permis de conduire.
- Prévoir un parcours articulé sur une consultation obligatoire de l'ophtalmologiste à 3,18, 42 et 62 ans, pour dépistage et non contre-indication, puis suivi courant intégrant les opticiens et orthoptistes

Repositionner l'opticien comme un expert de la vision pour permettre l'accès de tous à l'innovation

- Développer des protocoles de coopération sur le suivi des pathologies évolutives
- Favoriser la télésanté en magasin d'optique dans un cadre juridique sécurisé
- Maintenir et valoriser l'accès de tous à l'innovation visuelle et optique

8

#### RÉPONDRE AUX BESOINS DE SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE,

EN ASSOCIANT LES OPTICIENS AU DÉPISTAGE, AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES TROUBLES VISUELS

### Faciliter l'accès aux lunettes et aux lentilles de contact

45 millions de Français sont équipés de lunettes, dont 3 millions sont également porteurs de lentilles de contact. Tous les besoins ne sont pas couverts. Ce sous-équipement – et la mauvaise correction – ne sont que marginalement liés à un renoncement financier (10%



en 2018, avant la mise en place du 100% Santé). Ils sont principalement liés à l'absence de dépistage et de prescription.

La délivrance de lunettes ou de lentilles de contact n'est possible que sur présentation d'une ordonnance valide. Dans un système de santé reposant sur l'ophtalmologiste, le manque de médecins crée des tensions sur la prise en charge des patients et la délivrance d'une prescription. L'extension de la compétence de prescription aux orthoptistes ne permet d'améliorer que partiellement les délais : leurs démographies et leur implantation géographique similaires, et le fait que la majorité des orthoptistes interviennent en appui des ophtalmologistes au sein des mêmes cabinets, ne font que reporter la tension d'une profession sur l'autre.

Pourtant, **les conditions permettant la délégation des tâches existent** : l'Espace Santé et la télésanté permettraient aux opticiens de jouer pleinement leur rôle dans la fluidification du parcours de soins.

Le parcours patient est plus compliqué encore pour les lentilles. Seule la moitié des ophtalmologistes pratiquent fréquemment l'adaptation aux lentilles, voire 20% dans certaines régions<sup>11</sup>.

12- SNOF, enquête sur la contactologie en France, 2021

## Objectifs & Propositions

#### Faciliter l'obtention et l'usage des ordonnances pour les lunettes

- Permettre l'adaptation par l'opticien des corrections sur les primo- prescriptions
- Augmenter la durée de validité des ordonnances pour les personnes de 16 à 42 ans
- Établir au plus vite un bilan de l'autorisation des primo-prescriptions aux orthoptistes, et l'étendre aux opticiens si les délais d'accès aux soins ne s'améliorent pas

#### Favoriser le recours aux lentilles de contact en simplifiant le parcours patient

- Encourager la délégation de l'adaptation aux lentilles de contact, à l'extérieur du cabinet auprès d'opticiens formés si l'ophtalmologiste le souhaite, à travers un protocole de coopération entre ophtalmologistes et opticiens
- Aligner la durée de validité des ordonnances des lentilles de contact sur celles des lunettes

Encourager
la coopération
et la confiance entre
ophtalmologistes,
orthoptistes
et opticiens
à travers la formation
et des règles
professionnelles

L'enjeu du parcours de santé visuelle de demain est d'inscrire la prise en charge des 3 « 0 » dans des logiques de coopérations locales et de travail collectif centré sur le patient.

Le **rétablissement de la confiance entre les acteurs** passe autant par la création de formations croisées et de passerelles entre professions que par la création de règles professionnelles claires, attendue par tous.

Plus spécifiquement, **la formation des opticiens souffre de ne pas avoir été repensée depuis 20 ans**, malgré les attentes de la profession en la matière, les innovations et le niveau croissant de formation des effectifs (deux tiers vont déjà au-delà du BTS requis). Cette réingénierie permettra d'anticiper les futures évolutions du métier et de mieux articuler les 3 aspects du métier d'opticien : santé, technique et vente.

## Objectifs & Propositions

### Favoriser la complémentarité à travers la formation

- Mettre en place une licence de santé visuelle avec un plus grand lien entre les compétences et des stages renforcés
- Créer un Master de pratique avancée en milieu hospitalier pour la prise en charge des pathologies complexes et évolutives (commun aux orthoptistes et aux opticiens) et un Master d'optique appliquée aux matériels et aux équipements (associant recherche et industrie)
- Renforcer l'enseignement en contactologie et en basse vision en tronc commun (pour les 3 « 0 ») et créer des modules de spécialisation
- Mettre en place des modules de Développement Professionnel Continu (DPC) communs, notamment sur le spécialités

#### Garantir la confiance par des règles professionnelles claires

 Définir rapidement des règles professionnelles du métier d'opticien ainsi que leurs modalités de contrôle

#### GARANTIR L'ACCÈS A UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ

ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PATIENT

### Valoriser le rôle et les services de l'opticien

La perception des choses dépend souvent du regard que l'on porte sur elles. Ne regarder les opticiens que comme des « vendeurs de lunettes », c'est oublier – volontairement ou non – les services qu'ils peuvent déjà apporter et ceux qu'ils pourraient développer, en tant que **professionnels de santé de plus en plus qualifiés**.

Cette image réductrice a naturellement des conséquences négatives. Sur l'attractivité du métier d'abord, alors qu'il y a un vrai besoin de recrutement pour maintenir la présence des opticiens sur l'ensemble du territoire. Sur le recours aux équipements, surtout : il est illusoire de penser que c'est en orientant vers tel ou tel opticien, à travers des incitations financières, que l'on favorise l'accès aux équipements. Ce qu'il faut surtout, c'est valoriser les compétences des opticiens et les services qu'ils proposent aux porteurs : examen de vue, adaptation de la prescription le cas échéant, expertise-conseil sur les équipements optiques (verres, montures, lentilles) adaptés en fonction de sa correction, de sa morphologie, de son métier ou encore de son mode de vie ; prise de mesures, taillage et montage des verres dans les montures, ajustage, services après-vente, apprentissage à la manipulation et à la pose de lentilles de contact...

Objectifs & Propositions

#### Valoriser l'offre de service de l'opticien à travers un cadre juridique et financier clarifié

- Développer la valorisation de nouvelles prestations par l'opticien pour répondre à des besoins visuels aujourd'hui insuffisamment couverts, comme la basse vision, la prévention, le conseil en ergonomie visuelle en milieu professionnel et l'adaptation des lentilles de contact
- Garantir la liberté de proposition de l'équipement par l'opticien selon les besoins des porteurs dans un cadre règlementaire clair et sécurisé
- Réaliser un bilan des expérimentations actuellement menées, pouvant ouvrir le cas échéant sur une pratique encadrée à destination des publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap)
- Déplafonner la prestation d'adaptation dans le cadre de la valorisation des prestations

Communiquer sur les services et les facilités d'accès aux équipements

- Organiser des campagnes annuelles d'information sur la possibilité de renouvellement des ordonnances par l'opticien, et indiquer cette possibilité par une mention sur les ordonnances
- Autoriser les opticiens à communiquer sur leur capacité à faire des examens de vue et à procéder aux renouvellements

Valoriser la diversité de l'offre et l'accès à l'innovation en matière d'équipements La filière française est reconnue comme une des meilleures au monde, tant dans



la recherche et l'innovation que dans la fabrication des équipements. Elle permet de proposer une gamme large et des produits de qualité, adaptés à tous les usages et à tous les besoins. Le maintien d'une filière industrielle optique de qualité est aussi un enjeu en termes d'emploi, de développement durable et de qualité de service : fabriquer à proximité réduit les flux, limite l'empreinte carbone et raccourcit les délais d'obtention des équipements. Avec plusieurs milliards de combinaisons possibles, l'optique est une industrie du sur-mesure. Le choix d'un verre, d'une monture, d'une lentille de contact prend en compte de nombreux facteurs, outre la correction, pour se rapprocher le plus possible d'une vision naturelle en toutes circonstances. Contre une logique « générique », le professionnel de santé qu'est l'opticien doit pouvoir proposer librement à chaque porteur les produits qui correspondent à des usages et des besoins forcément personnels.

Objectifs & Propositions

#### Favoriser l'innovation et développer une stratégie pour la filière française

- Prendre en compte l'impact industriel de toute politique relative à la santé visuelle
- Travailler au développement de clusters/pôles de compétitivité, associant les acteurs de la recherche, les professions de santé et les fabricants

#### Sensibiliser à l'innovation et aux gammes de produits pour un choix libre et éclairé

- Garantir que les besoins grandissants en santé visuelle soient mieux adressés par des prises en charge adaptées où les dernières innovations trouvent leur place
- Disposer d'un cadre règlementaire permettant aux professionnels de santé de disposer de toutes les informations dont ils ont besoin sur les innovations et les nouveaux produits, notamment à travers les formations assurées par les industriels, afin de garantir la bonne connaissance des produits et leur bon usage

12

#### GARANTIR L'ACCÈS A UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ

ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PATIENT

Laisser le patient libre du choix de l'opticien et des équipements Le coût final de l'équipement pour le client dépend de sa prise en charge, partagée dans le système français entre Assurance Maladie et Organismes d'Assurance Maladie Complémentaires (OCAM).

La prise en charge par la Sécurité sociale est minime, mais elle pose les bases du remboursement complémentaire. La liberté de choix des porteurs tend à se réduire ces dernières années, du fait de certaines règlementations (plafonnement des remboursements dans les contrats responsables, 100% santé...) et de certaines pratiques insuffisamment encadrées de la part d'acteurs OCAM. Le risque est de niveler par le bas l'offre de produits et de couper court à toute perspective d'innovation.

On constate une confusion croissante entre le rôle initial de financeur des complémentaires santé et leurs actions visant à s'immiscer dans le rôle des professionnels de santé à définir le traitement adapté aux besoins d'un patient. En orientant leurs assurés vers tel ou tel opticien ou vers tel ou tel équipement, à travers des « incitations » financières qui peuvent aller jusqu'au malus, de nombreux organismes complémentaires limitent la liberté de choix du patient de s'orienter vers l'équipement le plus adapté à ses besoins, avec le conseil de l'opticien. A son insu, l'assuré est ainsi privé de la transparence indispensable à la liberté de choix de son professionnel de santé, de son équipement et de son reste à charge.

Objectifs & Propositions

Garantir aux porteurs un choix libre et transparent de leur opticien, de leur équipement, et de leur reste à charge

- Garantir un même niveau de prise en charge par la Sécurité sociale, quel que soit le panier de soins (comme en audioprothèses)
- Prendre en compte les enjeux industriels dans la fixation des plafonds de remboursement des produits par la Sécurité sociale et les complémentaires santé afin de permettre l'accès à l'innovation
- Couvrir les populations et les besoins exclus du 100% Santé
- Renforcer la transparence auprès des assurés sur la réalité des remboursements



Le CIO est le conseil interprofessionnel de l'optique. Il a été créé en 2007, et regroupe l'ensemble des syndicats professionnels de l'industrie et de la distribution des équipements d'optiques en France.

Il a pour vocation d'identifier les enjeux majeurs de la santé visuelle des Français et représenter l'intérêt supérieur de la filière dans ses orientations stratégiques et normatives.

Le CIO est composé à ce jour de CASOPI (Centrales d'Achat au Service des Opticiens Indépendants), de la FNOF (Fédération Nationale des Opticiens de France), du ROF (Rassemblement des Opticiens de France), du SYNOM (Syndicat National des centres d'Optique Mutualistes) et du GIFO (Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique).











#### REMERCIEMENTS

Le CIO remercie l'ensemble des parties prenantes qui ont contribué à la rédaction de ce document : les membres du CIO mais également l'ASNAV

Le CIO tient également à remercier SILMO Paris, salon de réputation mondiale, au service de la filière française de la santé visuelle.

## SANTÉ VISUELLE 2030 : VOIR PLUS LOIN

AXE N°1 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE, EN ASSOCIANT LES OPTICIENS AU DÉPISTAGE, AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES TROUBLES VISUELS

- Définir une stratégie de santé visuelle assise sur une véritable évaluation des besoins
- Réduire de manière organisée les délais et les inégalités d'accès aux soins, en s'appuyant sur les opticiens
- Organiser au niveau national la prévention et le dépistage avec l'aide de l'ensemble des acteurs de santé
- Repositionner l'opticien comme un expert de la vision pour permettre l'accès de tous à l'innovation
- Faciliter l'obtention et l'usage des ordonnances pour les lunettes
- Favoriser le recours aux lentilles de contact en simplifiant le parcours patient
- Encourager la coopération et la confiance entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens à travers la formation et des règles professionnelles

### AXE N°2 : GARANTIR L'ACCÈS À UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PATIENT

- Valoriser l'offre de service de l'opticien à travers un cadre juridique et financier clarifié
- Communiquer sur les services et les facilités d'accès aux équipements
- Valoriser la diversité de l'offre et l'accès à l'innovation en matière d'équipements
- Garantir aux porteurs un choix libre et transparent de leur opticien, de leur équipement, et de leur reste à charge

CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DE L'OPTIQUE
185, RUE DE BERCY
75012 PARIS

